Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Procès-verbal de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
tenue le 5 novembre 2025, en virtuel sur la plateforme Zoom

À l'offensive !

Richard Bousquet et Chantal Ide agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

L'assemblée générale se tient exceptionnellement en mode virtuel, en signe de solidarité avec nos camarades de la STM.

1. OUVERTURE

Le président, Bertrand Guibord, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière.

Mot d'ouverture de l'assemblée générale du 5 novembre 2025

Bonsoir camarades

Par où commencer ? Les choses vont tellement vite qu'on a de la difficulté à suivre… Si elles ne sont pas reposantes, on ne peut pas dire que nos vies sont ennuyantes ! En tout cas, on ne manque pas de raisons de se mobiliser et on vit à une époque où le sens de notre travail n'est pas difficile à trouver. Une chance que vous êtes là, camarades, sinon ça irait encore plus mal !

Soraya Martinez Ferrada a été élue mairesse de Montréal, avec l'appui de toute la bourgeoisie locale. Vous avez peut-être vu la publicité achetée par les Bronfman, Desmarais, Bachand, Garber, etc., la crème de la crème, pour appeler la population à voter pour elle. Ça a l'avantage d'être clair. La nouvelle mairesse n'est pas là pour les travailleuses et les travailleurs. On s'en doutait, maintenant on le sait. La débandade de la « gauche » municipale invite à une réelle réflexion stratégique, Projet Montréal et Ensemble Montréal s'étant mutuelle séparé le vote dit progressiste. Un beau bilan en perspective…

Mais dans l'immédiat, les élections municipales sont secondaires. Les attaques de la CAQ contre les travailleuses, les travailleurs, leurs syndicats et la société civile dans son ensemble se poursuivent de plus belle. C'est quand même ironique de voir la CAQ attaquer les syndicats sur leur manque de démocratie et de transparence alors qu'elle a adopté sous le bâillon, à 4h du matin, le projet de loi 2 qui impose les conditions de travail des médecins spécialistes du Québec. Une autre preuve que le gouvernement n'a aucune légitimité pour critiquer nos pratiques, si la preuve était encore à faire. La réaction musclée des médecins laisse penser qu'on a peut-être de nouveaux alliés qu'on n'attendait pas.

Et des alliés, on va en avoir besoin. Après avoir attaqué le droit de grève au printemps avec l'adoption de la loi 14, qui entrera en vigueur à la fin du mois, le ministre Boulet poursuit sa réforme « Right to work » en déposant le projet de loi 3, qui rendrait facultative une partie des cotisations syndicales, au même moment où Jolin-Barrette dépose un projet de loi constitutionnelle qui menace de plein front les droits démocratiques de la population du Québec. Je n'en dis pas plus parce qu'on va passer une bonne partie de l'assemblée générale là-dessus, mais je tiens quand même à souligner notre responsabilité historique de nous battre avec toute l'énergie que je nous connais pour éviter ces reculs à nos droits, qui nous ramèneront des décennies en arrière. L'autoritarisme et le cynisme de la CAQ sont sidérants, et il va falloir se tenir debout pour l'empêcher de déstructurer la société civile québécoise.

On a tout de même eu une bonne nouvelle la semaine dernière : la démission de Lionel Carmant, membre fondateur de la CAQ et ami personnel de François Legault, montre que la cohésion des troupes caquistes se fissure. Il faut en profiter et passer à l'offensive, il est loin d'être exclu que d'autres rats quittent le navire en perdition dans les prochaines semaines si la pression est suffisante.

Mais la liste des attaques aux droits se poursuit : au fédéral, le projet de loi C-12, version « socialement acceptable » de C-2 parce qu'elle n'attaque plus que les droits des personnes migrantes, a été déposé par le gouvernement Carney, menace la vie privée de centaines de milliers de personne, en augmentant le pouvoir de surveillance du fédéral, en restreignant les droits des personnes migrantes et réfugiées. Hier, le même gouvernement déposait son premier budget, qui annonce dans le même sens le renforcement des mesures de sécurité aux frontières et augmente massivement les dépenses militaires canadiennes.

De retour au Québec, le projet de loi 94, *Loi sur la laïcité dans les* écoles, adopté le 30 octobre, impose une « laïcité » encore plus restrictive dans les réseaux de l'éducation au Québec. En outre, les menus adaptés aux restrictions religieuses seront interdits, de même que les absences ou les congés accordés au personnel pour des célébrations religieuses qui ne figurent pas au calendrier scolaire. Comme si Pâques, Noël et la St-Jean-Baptiste n'étaient pas des fêtes religieuses… Au lieu de s'en prendre aux véritables problèmes du réseau de l'éducation comme le manque criant de personnel et la vétusté scolaire, la CAQ préfère imposer des mesures plus en phase avec sa catho-laïcité, sont nationalisme grossier et opportuniste et disons-le, son racisme. C'est l'autoritarisme de la CAQ qui s'exprime encore une fois, de même que son mépris pour les droits constitutionnels de la population.

Permettez-moi de citer l'un de nos invités de ce soir, Paul-Étienne Rainville, responsable des dossiers politiques à la LDL : « L'adoption de ce nouveau projet de loi qui porte atteinte aux droits et déroge aux deux Chartes est une très mauvaise nouvelle pour le réseau de l'éducation et pour la société québécoise en son entier. Il est alarmant de voir un gouvernement ignorer de façon complètement désinvolte des oppositions et analyses solides de nombreux expert-es de la société civile. »

Permettez-moi incidemment de mentionner en suivi de notre assemblée générale d'octobre que le mémoire de la CSN sur la planification pluriannuelle de l'immigration a été déposé depuis notre dernière rencontre. Même si nous savons que c'est la solidarité et la force du nombre qui nous ferons avancer, il n'en faut pas moins nous exprimer et faire connaître nos positions !

D'ailleurs, on sent la volonté de la société civile de se coaliser face à toutes les attaques que je viens de mentionner, et d'autres encore. Les rencontres d'organisation qui donnent suite à l'événement *Contrecarrer l'extrême-droite* ont commencé ; la LDL a réuni plus d'une cinquantaine d'organisations de la société civile pour organiser la lutte contre le PL 1 de la CAQ ; de nombreuses tables régionales et nationales du communautaire vont mobiliser leurs membres pour la manifestation du 29 novembre. Si nécessité fait loi, nous devons aujourd'hui plus que jamais mener une lutte unitaire et intersectorielle contre les attaques de la droite et de l'extrême-droite. Je le dis et je le répète : nous avons la responsabilité historique de défendre les acquis des luttes du passé, qui sont clairement menacés.

L'une de ces mobilisations intersectorielles massives des dernières semaines a été la Marche mondiale des femmes, qui a eu lieu à Québec le 18 octobre. Le conseil central et la CSN y étaient très bien représentés, ce qui illustre la détermination du mouvement à agir pour protéger les droits des femmes à cette époque de montée du masculinisme et de recul des droits. La lutte féministe est la lutte de toutes et tous, et nous continuerons à la mener « tant qu'il le faudra ».

Quelques mots enfin sur nos syndicats en lutte. Ils sont nombreux ! Nous accueillerons ce soir le Syndicat du préhospitalier, en grève générale illimitée depuis des mois, ainsi que le Syndicat du transport de Montréal, dont la négociation traîne également depuis beaucoup trop longtemps. Tous les deux sont d'ailleurs soumis aux services essentiels, ce qui ne les empêche pas de lutter ! Je veux aussi mentionner le STT de la compagnie des prêtres de St-Sulpice, dont la lutte pour l'obtention d'une première convention se poursuit, de même que le Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ, qui tiendront demain la première journée de grève de leur existence. Un moment historique ! Je veux souligner le courage et la détermination de toutes ces travailleuses et travailleurs qui, malgré une opinion publique souvent défavorable et malgré tous les sacrifices que cela leur impose, exercent leur droit de grève afin d'exiger le respect de la part de leurs patrons. C'est immense fierté pour nous de les représenter et de contribuer à faire avancer leur lutte.

Je termine en vous rappelant que nos camarades de Demix et de Renaud-Bray sont toujours en lock-out, les premiers depuis 11 mois aujourd'hui même, les seconds depuis un an demain. Ils ont besoin de notre solidarité et de notre générosité plus que jamais. Les deux syndicats sont confrontés à des employeurs méprisants et méprisables, et nous devons faire montre de toute la solidarité dont nous sommes capables, en leur faisant des dons et en leur envoyant des messages de solidarité. Visitez le site web du conseil central pour faire vos dons (individuels et syndicaux) et participez à notre gala de luttes 4 décembre, qui sera notre activité de lancement de la campagne des paniers de Noël CSN de cette année, et qui est organisé en l'honneur de nos camarades de Demix. Les invitations partiront dans les syndicats cette semaine, parlez-en à vos membres. Si la soirée de cette année est à la hauteur de celle de l'année dernière, on ne s'ennuiera pas.

Les semaines qui viennent sont cruciales pour l'avenir du syndicalisme et les droits de la population au Québec. Nous avons par le passé été de tous les combats, et ceux que nous menons aujourd'hui sont d'une importance immense pour la suite des choses. C'est le moment d'être en action, plus que jamais. Comme je le disais dans mon discours le mois dernier : c'est maintenant que ça se passe !

Solidarité camarades !

2. APPEL DES ÉLU-ES

Comité exécutif

☒ Bertrand Guibord, président

☒ Chantal Ide, secrétaire générale

☒ Chantal Morin, vice-présidente

☒ Arianne Carmel Pelosse, 2e vice-présidente

☒ Rama Diallo, trésorière

Conseil syndical

☒ François Fillion Girard, responsable du comité éducation

☒ Godefroy Borduas, responsable du comité droit au travail

☐ Marie-Roberte Lucate, responsable du comité de la condition féminine

☒ Xavier Héroux, responsable du CASS

☒ Diane Niyonshima, responsable du comité solidarité internationale

☒ Geneviève Lapointe, responsable du comité DSPG

☒ Precilla Morasse, responsable du comité jeunes

☒ Jonathan Grenier, responsable du comité santé et services sociaux

☒ Pierre Olivier Parent, responsable du comité environnement

☒ Hippolyte Hardley, responsable du comité immigration et relations interculturelles

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot d'ouverture du président (10 min.)
2. Appel des élu-es (2 min.)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min., décision)
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2025 (2 min., décision)
5. Admission des visiteuses et des visiteurs (2 min., décision)
6. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégué-es (5 min., décision)
7. Affiliation des nouveaux syndicats (5 min., décision)
8. Conflits et mobilisations (30 min., information)

9. 50e anniversaire du Centre international de solidarité ouvrière – CISO (15 min., information)
10. Attaques antisyndicales (90 min., information et décision)
11. Agenda militant (15 min., information)
12. Divers
13. Fin de la rencontre

Il est proposé par Adam Pétrin
Appuyé de Élisabeth Gagnon-Tremblay

Que l’on adopte l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 OCTOBRE 2025

Il est proposé par Bruno Jeannotte
Appuyé de Emmanuelle Gileau

Que l’on adopte le procès-verbal de l’assemblée générale du 8 octobre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

Il est proposé par Adam Pétrin
Appuyé de Maxime Blanchet

Que l’on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

6. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Anne-Joëlle Galipeau du comité des lettres de créance nous informe qu’il n’y a pas de nouvelles personnes déléguées.

7. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Chantal Ide fait la présentation des nouveaux syndicats affiliés.

Syndicat des travailleuses et travailleurs de maintenance du Complexe Desjardins - CSN

À la suite du dépôt de sa requête en accréditation le 10 septembre 2025, le ***syndicat des travailleuses et travailleurs de maintenance du Complexe Desjardins - CSN*** a été accrédité pour représenter :

Tous les employé-es des corps de métiers, les mécaniciennes et mécaniciens de machines fixes et leurs aides, salarié-es au sens du Code du travail.

Ces travailleuses et ces travailleurs, qui assurent la maintenance et l'entretien du Complexe Desjardins, ont choisi de joindre les rangs de la CSN pour les accompagner dans la lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Après plusieurs décennies avec les Métallos, ils en ont finalement eu assez du manque de démocratie et de l'absence de services du local 9599. Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération des employées et employés de services publics, au Conseil central de Montréal métropolitain et, bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux.

Nombre de membres : 26

Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Atelier textile - CSN

À la suite du dépôt de sa requête en accréditation le 19 septembre 2025, le ***syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Atelier textile*** — CSN a été accrédité pour représenter :

Tous les salarié-es au sens du Code du travail, à l'exception de l'adjointe administrative, du chef d'atelier et du personnel cadre.

Les travailleuses et travailleurs de l'école Atelier Textile ont décidé de se syndiquer afin de mettre fin à l'arbitraire dans leurs conditions de travail et dans l'attribution des contrats. Elles et ils souhaitent obtenir des règles justes, transparentes et équitables pour toutes et tous. Le groupe, composé d'une douzaine de travailleuses et travailleurs, est motivé à négocier une bonne convention collective et à obtenir des conditions de travail justes et respectueuses. Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, au Conseil central Montréal métropolitain et, bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux.

Nombre de membres : 13

Il est proposé par Daniel Leduc
Appuyé de Stéphanie Robitaille

Que le CCMM–CSN affilie les syndicats suivants :

Syndicat des travailleuses et travailleurs de maintenance du Complexe Desjardins - CSN

Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Atelier textile - CSN

ADOPTÉ

8. CONFLITS ET MOBILISATIONS

Le président de l'assemblée invite les membres des syndicats à venir nous parler de leur conflit.

L'assemblée accueille ce soir le président du **Syndicat du Préhospitalier – CSN,** Claude Lamarche.

Il est proposé par Debbie-Ann Bourdages
Appuyé par Diane Niyonshima

Que le CCMM–CSN réitère son appui sans réserve au **Syndicat du Préhospitalier - CSN** et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ

Ensuite, l'assemblée accueille le président du **Syndicat du Transport de Montréal**, Bruno Jeannotte.

Il est proposé par Étienne Godard Flamand
Appuyé à l'unanimité

Que le CCMM–CSN réitère son appui sans réserve au **Syndicat du Transport de Montréal** et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ

Finalement, l'assemblée accueille Adam Pétrin, conseiller en mobilisation pour le **Syndicat des professeures et professeurs du CÉGEP Marie-Victorin (SPPCMV)** pour nous parler du mouvement **Uni-es pour l'école**.

Il est proposé par Marie Pagès
Appuyé par Martin Gallie

Que le CCMM–CSN relaie les événements liés au mouvement **Uni-es pour l'École** et lui offre un soutien logistique et matériel.

ADOPTÉ

9. 50E ANNIVERSAIRE DU CENTRE INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ OUVRIÈRE – CISO

Chantal Ide accueille avec joie Amélie Nguyen, coordonnatrice du CISO, qui nous parlera de cette organisation et de sa mission.

Considérant l'importance du Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO) dans le paysage politique ainsi que son rôle d'éducation en matière de solidarité internationale au Québec ;

Considérant le rôle historique qu'a joué le CCMM–CSN dans la création du CISO.

Il est proposé par Maxime Beaudet
Appuyé par Mélissa Paul

Que le CCMM–CSN continue à appuyer le CISO, notamment en participant aux activités organisées dans le cadre du 50e anniversaire ;

Que le CCMM–CSN invite ses syndicats affiliés à soutenir le CISO, notamment en devenant membre et en lui faisant un don ;

Que le CCMM–CSN invite ses syndicats affiliés à participer à la journée de réflexion du 2 décembre 2025.

ADOPTÉ

10. ATTAQUES ANTISYNDICALES

Bertrand Guibord procède à la présentation des invités.

Nous recevons d'abord Paul-Étienne Rainville, responsable de dossiers politiques à la Ligue des droits et libertés, qui nous présente le Projet de loi 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

Philippe Morin, conseiller au service de recherche et condition féminine de la CSN, fait la présentation intitulée *Austérité, rigueur et compressions de la CAQ*.

Jean-François Lapointe, conseiller politique à l'exécutif de la CSN, expose les nombreuses raisons que nous avons de nous mobiliser face aux multiples attaques anti-ouvrières de la CAQ.

Pour terminer, Geneviève Lambert-Pilotte, conseillère aux communications du CCMM–CSN et Pierre-André Champoux, conseiller à la mobilisation, nous présentent les mobilisations à venir ainsi que le Réseau action mobilisation du CCMM–CSN (RAM - CCMM–CSN).

Chantal Ide fait la lecture de la proposition portant sur les attaques antisyndicales.

Considérant les attaques du gouvernement de la CAQ envers les travailleuses et les travailleurs ;

Considérant que le droit d'association, le droit de grève, le droit à l'éducation, à la santé, au logement ainsi que la liberté d'expression sont reconnus dans les différentes chartes ;

Considérant que la solidarité syndicale est nécessaire pour faire face aux conséquences possibles de l'application des dispositions de la Loi 14 (PL89) à un syndicat en grève ;

Considérant qu'une attaque envers un syndicat en grève est une attaque envers l'ensemble du mouvement syndical ;

Considérant la nécessité d'organiser une mobilisation large et solidaire pour contrer les attaques aux droits menées par le gouvernement ;

Il est proposé par Maxime Blanchet
Appuyé par Elisabeth Gagnon-Tremblay

Que le CCMM–CSN dénonce haut et fort l'adoption de la Loi 14 (PL89) ainsi que l'ensemble des mesures antisyndicales prises par le gouvernement du Québec, de même que ses attaques aux droits économiques, sociaux et politiques de la population ;

Que le CCMM–CSN appuie, financièrement ou par la mobilisation, les syndicats en grève qui se verront imposer un retour au travail forcé ou un arbitrage de règlement en vertu de la Loi 14 (PL 89) ;

Que le CCMM–CSN mobilise ses membres, ses alliés des milieux syndicaux et communautaires, ainsi que l'ensemble de la population pour participer aux différents appels à l'action contre les mesures anti travailleuses et anti travailleurs et les projets de loi antidémocratiques et antisociaux du gouvernement de la CAQ, notamment à la manifestation intersyndicale du 29 novembre 2025 à Montréal et à la campagne de la CSN « Faire front » ;

Que le CCMM–CSN exige des engagements formels des autres partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec sur les revendications de la CSN et le retrait complet des lois antisyndicales, antidémocratiques et antisociales mises en place par le gouvernement de la CAQ, et ce, dès la première session parlementaire suivant la campagne électorale ;

Que le CCMM–CSN contribue activement à l'organisation de la résistance à la CAQ et à la montée de l'extrême-droite avec ses alliés syndicaux, communautaires et de la société civile ;

Que le CCMM–CSN intervienne en faveur de l'organisation de la grève sociale lors du conseil confédéral de décembre ;

Que le CCMM–CSN invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Amendement 1 ajouter :

Que le CCMM-CSN soutienne les syndicats membres dans l'organisation d'activités syndicales sur le thème de la grève sociale.

Proposé par Héloïse Moysan-Lapointe
Et appuyé par Adam Pétrin

Amendement 2 remplacer ~~intervienne en faveur de l'organisation de la grève sociale~~ par se dote d'un plan d'action menant à la grève sociale et intervienne en ce sens

Proposé par Héloïse Moysan-Lapointe
Et appuyé par Étienne Godard Flamant

ADOPTÉ tel qu'amendée

Que le CCMM–CSN dénonce haut et fort l'adoption de la Loi 14 (PL89) ainsi que l'ensemble des mesures antisyndicales prises par le gouvernement du Québec, de même que ses attaques aux droits économiques, sociaux et politiques de la population ;

Que le CCMM–CSN appuie, financièrement ou par la mobilisation, les syndicats en grève qui se verront imposer un retour au travail forcé ou un arbitrage de règlement en vertu de la Loi 14 (PL 89) ;

Que le CCMM–CSN mobilise ses membres, ses alliés des milieux syndicaux et communautaires, ainsi que l'ensemble de la population pour participer aux différents appels à l'action contre les mesures anti travailleuses et anti travailleurs et les projets de loi antidémocratiques et antisociaux du gouvernement de la CAQ, notamment à la manifestation intersyndicale du 29 novembre 2025 à Montréal et à la campagne de la CSN « Faire front » ;

Que le CCMM–CSN exige des engagements formels des autres partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec sur les revendications de la CSN et le retrait complet des lois antisyndicales, antidémocratiques et antisociales mises en place par le gouvernement de la CAQ, et ce, dès la première session parlementaire suivant la campagne électorale ;

Que le CCMM–CSN contribue activement à l'organisation de la résistance à la CAQ et à la montée de l'extrême-droite avec ses alliés syndicaux, communautaires et de la société civile ;

Que le CCMM-CSN soutienne les syndicats membres dans l'organisation d'activités syndicales sur le thème de la grève sociale.

Que le CCMM–CSN se dote d'un plan d'action menant à la grève sociale et intervienne en ce sens lors du conseil confédéral de décembre ;

Que le CCMM–CSN invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Un atelier s'ensuit pour outiller les membres du CCMM-CSN à faire face aux questions qui pourraient être posées sur la mobilisation et les attaques de la CAQ. Un document de synthèse sera acheminé aux personnes déléguées.

11. AGENDA MILITANT

6 novembre 2025	Webinaire de l'entraide avec Nicole Lemire de Tel-Aide Montréal, 12h à 13h, inscription
7 novembre 2025	Manifestation contre l'austérité et pour la protection du filet social, 15 h, Place Émilie-Gamelin, informations
12 novembre 2025	Club de lecture du comité environnement, 19 h à 21 h, 2050 à la CSN ou Rejoindre la réunion
15 novembre 2025	Lutter pour les transports publics au Québec, Assemblée publique, 9 h à 17 h, Salles multi, inscription obligatoire
18 novembre 2025	Action de la Coalition Main Rouge, déploiement de bannières, informations à venir
23 novembre 2025	Manif du Front antifasciste populaire, 14 h, Square Philips, informations

29 novembre 2025	Faire front, Grand rassemblement public, 13 h 30, Place du Canada, informations
4 décembre 2025	Gala de lutte du CCMM–CSN, en soirée, réservez la date!
7 février 2026	Activité Leucan : match de Hockey, 15 h, Place Bell, 1950 rue Claude-Gagné, Laval

14. DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

15. FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Adam Bergeron
Appuyé de Godefroy Desrosiers-Lauzier

De lever l'assemblée.

ADOPTÉ

Levée de l'assemblée à 22 h 00